

Indemnités REP/REP+, restons fermes !

Les premières déclarations du nouveau ministre de l'Éducation nationale nous avaient laissés espérer qu'il avait compris le ras-le-bol des inspecteurs travaillant au sein de l'éducation prioritaire et toujours en attente d'une légitime reconnaissance de leur engagement professionnel. Il faut en effet rappeler qu'ils sont les seuls à « bénéficier » d'une indemnité de 500 € par an, quand les autres personnels en perçoivent quelque cinq fois plus...

Hélas, si rien ne nous permet de douter de la bonne volonté de notre interlocuteur, nous sommes obligés de constater que le dossier n'a pas avancé d'un iota depuis son arrivée. La question des IEN en REP/REP+ ne serait-elle pas prioritaire ?... C'est la conclusion à laquelle nous arrivons et il nous faut donc faire entendre clairement notre détermination.

L'an dernier, le SI.EN UNSA avait mis en place un mot d'ordre engageant les inspecteurs à refuser de participer à toute réunion institutionnelle dans le cadre de l'éducation prioritaire. Si nous avons suspendu cette action suite aux « bonnes intentions » du ministre, nous la relançons aujourd'hui, en engageant tous nos collègues à faire preuve de la plus grande fermeté dans sa mise en œuvre.

Le bureau national du SI.EN UNSA qui aura lieu le 20 septembre sera l'occasion d'un débat sur ce point, afin de renforcer encore l'action en cours.

Nous ne pouvons plus accepter cette discrimination intolérable vis-à-vis des inspecteurs qui s'investissent sans compter et sont bien chichement rémunérés ! Nous engageons d'ores et déjà les responsables académiques et départementaux à mobiliser les collègues et à informer notre hiérarchie locale de notre mot d'ordre syndical et de notre ferme intention de tenir bon jusqu'à l'obtention de la revalorisation des indemnités que perçoivent nos collègues de l'éducation prioritaire.

